

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/07/2020			900 DTI	<i>DR. NAVYME Hammam</i> Tunisie - N° 10119155 Souscription : 08/03/2020 / 06/03/2022 Signature : 08/03/2020 / 06/03/2022

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie ANDALOUSS</i> 394 Avenue 2 Mars et Bd. Panoramique Casablanca 101-052211785-0522528031	31/07/2020	146,80 DT

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux

## O.D.F PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

### (Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient des travaux

Montants des soins

Début d'exécution

Fin d'exécution

Coefficient des travaux

Montants des soins

Date du devis

Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Karim NAYME**  
**Ophthalmologiste**  
**Maladies et chirurgie des yeux**



Chirurgie de cataracte - Glaucome  
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône  
Oeil et diabète  
Adaptation en lentilles de contact  
Pathologie vitréo-rétinienne  
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

**الدكتور كريم النعيم**  
**طبيب العيون**  
**أمراض و جراحة العيون**  
جراحة المجلة داء الزرق  
تصحيح البصر بالليزر  
إصابة العين بداء السكري  
العدسات اللاصقة الطبية  
أمراض السائل الزجاجي والشبكة  
جراحة المفون و مسالك الدموي

**casablanca** ..... Le 03 juillet.2020

**Mme ACHOUR NEE MEKOUAR NOUFISSA**

**MONOPROST**

1 goutte une fois par jour , dans les deux yeux, pendant 3 Mois  
ne pas arreter

**TIMOCOMD 0.5%: COLLYRE**

1 goutte x 2/j ; 8 h & 20 h, dans les deux yeux, pendant 3 Mois  
ne pas arreter

**CELLUVISC: COLLYRE**

1 goutte 3 à 4 fois/ jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

**Prise de RDV par téléphone**

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca  
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) جزئية النسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com ⚡ Cabinet ophthalmologie Dr nayme karim



# PHARMACIE ANDALOUS

Nº 001326

Le 03/07/20  
Mme Aicha Né Melou  
Nefine

Quantité	Désignation	P.U.	Montant
0,6	Morphine	178,83	107,31
0,3	Sinusal	127,22	38,17
21	cellulose	6,42	138,82
T. = 1426,30			
Quelque petite partie de boîte			
de celle que tu as pris il y a			
3 mois et 80cts			
394, Angle Av 2 Mars et Bd Panoramique Casab - Maroc Tél: 05 22 21 17 85 - 05 22 52 80 31 - GSM: 06 61 20 47 78 - Domicile: 05 22 36 44 24 - Casablanca			
IF: 51309210 - PT: 34910090 - RC: 5264 - CNSS: 1799602 - ICE: 001628834000021			

**CELLUVISIC® 4mg/0.4ml**

Collyre en récipient unidose

6118001251414

PPV:44DH40

Distribué par les laboratoires AFRIC-PHAR

**Monoprost 50 microgrammes/ml**

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178,90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,

BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

**Monoprost 50 microgrammes/ml**

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178,90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,

BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

**Steripharma**  
PPV:103,00 dh

A utiliser avant: / Lot n°

0112022

251541

**Monoprost 50 microgrammes/ml**

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178,90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,

BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

**Monoprost 50 microgrammes/ml**

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178,90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,

BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

**Monoprost 50 microgrammes/ml**

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178,90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,

BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

**Monoprost 50 microgrammes/ml**

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178,90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,

BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

**Steripharma**  
PPV:103,00 dh

A utiliser avant: / Lot n°

10/2022

297520